



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

formation en alternance

Question écrite n° 59405

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social sur les formations en alternance. Alors que les faux emplois d'avenir jouent leur rôle de soupapes de sécurité sans espoir de solutions réelles, les formations en alternance sont une source d'emploi véritable et vraiment d'avenir. Il regrette leur effondrement en 2013, où le nombre de ces emplois est passé de 291 300 (pour 2012) à 273 100, soit une chute de 24 200 postes (8 %) auquel s'ajoute un recul de 5 % sur les contrats de professionnalisation. Il lui demande ce qu'il compte faire pour développer l'ensemble des formations offrant réellement un débouché sur des emplois réels.

Texte de la réponse

Depuis 2012, l'engagement du gouvernement pour soutenir le développement de l'apprentissage est absolu et résolument fondé sur une conviction forte. Celle que l'apprentissage est une voie de formation professionnelle noble et utile. Aux entreprises, parce que cette voie de formation permet de former aux compétences dont ils ont besoin, au plus près de la réalité de leurs métiers. Aux jeunes, parce que l'apprentissage permet, par son exigence, de les insérer vite et durablement dans l'emploi. Cette conviction, forte et est partagée par tout le Gouvernement, se traduit par une ambition collective portée dans le cadre de la conférence sociale de 2014 et de la journée de mobilisation présidée par le Président de la République. La plus symbolique des mesures annoncées est l'engagement exemplaire pris par l'Etat pour recruter 10 000 apprentis dans la fonction publique d'ici à 2017. Pour 2015, c'est déjà un effort sans précédent qui a été fait avec 4 500 contrats d'apprentissage. Au-delà, les questions de l'orientation professionnelle et celle de l'image de la voie professionnelle vont déterminantes dans le choix des familles et des jeunes. Elles supposent de modifier en profondeur les représentations sociales, ce qui ne peut être décrété. C'est en ce sens que travaille la Ministre de l'Éducation nationale pour mobiliser les acteurs de l'orientation, engager les jeunes dans des parcours de découverte des métiers. Depuis 2014, beaucoup d'actions ont été conduites, sur la base de constats partagés, pour adapter notamment les conditions d'emploi des apprentis. -le cadre législatif et réglementaire a évolué : possibilité de conclure un contrat en CDI, renforcement de l'accompagnement du jeune, adaptation des conditions d'emploi pour permettre aux jeunes d'apprendre leur métier dans des conditions de sécurité ; - le travail de rénovation des diplômes a été engagé par l'éducation nationale et plus concrètement 8 branches professionnelles se sont engagées à travailler pour mieux associer les professionnels ; - l'investissement des entreprises en matière de formation a été reconnu. Les incitations financières ont été revues pour soutenir plus particulièrement les petites entreprises et des premiers niveaux de formation, là où se situent les enjeux d'insertion des jeunes. C'est notamment l'ambition de l'aide TPE jeune apprenti. Et le projet de loi de finance pour 2016 traduit cette priorité politique avec un effort financier total de l'Etat qui s'élèvera à 2,74 Mds€, contre 2,52 Mds€ en 2015. - l'objectif de fléchir davantage de ressource pour l'apprentissage a été tenu dès 2015 avec un apport de 280 M€ de ressources supplémentaires pour les CFA, tout en affirmant la responsabilité des régions. Le cadre est ainsi posé. Il est stabilisé et donne de la visibilité aux entreprises. Aux entreprises et aux branches professionnelles qui soutiennent l'apprentissage de démontrer qu'elles en font aussi une priorité en

passant des paroles aux actes et en recrutant des apprentis.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59405

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Travail, emploi et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 juillet 2014](#), page 5819

Réponse publiée au JO le : [5 janvier 2016](#), page 213